

Plan National Milieux Humides (PNMH) Groupe thématique Urbanisme

COMPTÉ RENDU DU 7 NOVEMBRE 2017 (GT N°7)

Présents	Points abordés
Olivier Compagnet, DGALN/DHUP/QV3 Ghislaine Ferrère DGALN/DEB/EN4 Virginie Billon, Cerema Centre-est Nathalie Berthier, Cerema Ile de France Julie Larcher, Cerema Ile de France Mélanie Guiot, Cerema Méditerranée Chloé Bègue, Humanité et biodiversité Laurent Cyrot, DDT Corrèze Grégoire Maqueron, Groupe zones humides info (non confirmé) Florence Thinzilal, Forum des Marais Atlantiques Françoise Gross, Sarl Rivières environnement <u>Excusés</u> Agnès Desoindre, MAAF Renaud Durand, DDT21 Appoline Prêtre, ADCF Johanna Van Herrenthals, AFEPTB	La réunion porte sur les points suivants : 1/ Points d'actualités DEB 2/ préparation GNMH du 18/12, bilan provisoire du GthU, perspectives 2018 3/ Grand Prix 2017 - candidatures reçues, - avancement expertise et planning - Composition du jury 4/ Avancement d'étude - Analyses des doctrines régionales et locales Milieux humides et documents d'urbanisme- Action 38 5/ séquence CESP - cartographie des acteurs de l'urbanisme

NB : des éléments de réponse aux questions soulevées en séance sont apportés dans le document, ils apparaissent sur fond grisé.

En introduction est évoquée l'intérêt que QV4 (bureau de la législation de l'urbanisme) rejoigne le Gth compte tenu du sujet transversal traité entre Milieux humides et urbanisme en particulier sur le littoral. En effet, le recul du trait de côte représente une grosse problématique y compris foncière.

Les membres du GthU remarquent que des représentants de collectivités, sont peu présentes au sein du GthU. Des partenaires pourraient ainsi être invités lors des prochaines réunions comme une DREAL avec une façade littorale, l'association des maires de France (un salarié), l'association des élus du littoral (ANEL). Il a également été évoqué le fait d'organiser un GthU thématique sur le littoral en sollicitant des intervenants extérieurs (DDT, collectivités, ...).

. 1 - Points d'actualité

Actualités du GNMH (DEB)

- Renforcement de la protection des MH

- Jurisprudence du Conseil d'État : cette jurisprudence qui indique que les critères doivent être cumulatifs pour identifier une ZH, entraîne des problèmes pour l'application de la police de l'eau. La DEB a publié et diffusé aux services Etat et AFB une note explicitant les modalités de mise en œuvre de cette jurisprudence ; cette note sera transmise au GtU (jointe au CR). Mais la situation reste insatisfaisante et la DEB recherche avec le cabinet du ministre une solution pour rétablir un texte clair. F Gross indique que cela entraîne des dérives sur le terrain car les promoteurs font disparaître la végétation avant de lancer les études milieux naturels.
- Ministre intéressé par le sujet MH (notamment / biodiversité et / Changement climatique), et souhaite renforcer la protection des MH : réflexions en cours

- Réunion du GNMH le 18/12/2017, présentation des points de l'OJ en cours de construction

- Intégration du GNMH dans le CNB à compter de 2018 ? L'objectif est de limiter les comités.

- GNMH est « versé » dans la sous-commission « Stratégies nationales, européennes et internationales »
- Les Gth seront sauvegardés comme GT de la sous-commission
- Avantages : meilleur portage ; possibilités d'avis officiels du CNB
- Inconvénients : risque de « noyade » ? ; recoupement des membres seulement partiel, les autres pourront être invités mais sans voix délibérative

Label Ville Ramsar

- Lancement du Label « Ville des ZH accréditée par la Convention de Ramsar ». Ce label a été créé pour valoriser les villes qui prennent en compte les ZH dans leur développement .

- Résolution prise en juin 2015 par la COP 12 (Résolution XII-10)
- Préparation longue et complexe => lancement mi-juin 2017
- Dépôt des candidatures au niveau national : fin septembre
- Envoi des dossiers validés fin octobre

- Instruction France

- Compte tenu des délais contraints, la France a choisi de limiter les candidatures aux villes sur sites Ramsar
- Diffusé par Ramsar France à l'ensemble des sites Ramsar
- 6 pré-candidatures, 5 dossiers reçus
- Expertise conduite par DEB avec l'appui d'un petit groupe d'experts
- 1 dossier écarté, 4 dossiers validés après améliorations : Amiens / Courteranges / Pont-Audemer / Saint-Omer et envoyés au secrétariat de Ramsar.

Il semblerait qu'il y ait très peu d'autres candidats au niveau mondial.

- Instruction internationale

- Secrétariat Ramsar transmet au Comité consultatif indépendant ad'hoc
- Le Cci proposera au Comité permanent Ramsar de fin avril 2018, qui va proposer à la COP = déjà une indication précise fin avril
- Décision finale : COP 13 à Dubaï en octobre 2018 : quelle valorisation le cas échéant ?

=> Pour les prochaines COP : plus de temps, leçons à tirer de cette 1ère session

La **journée mondiale des ZH du 2 février 2018**, se déroulera sur le Rhin supérieur (Rhinou). Cette journée est organisée par l'association Ramsar France avec la participation d'acteurs (pôle relais, ...); le MTES est associé. Le thème 2018 est l'urbanisme ; 2 tables rondes auront lieu en matinée (échanges transfrontaliers, ZH et urbanisme).

2 - Bilan provisoire du GthU 2017 - Préparation GNMH

Le Cerema présente l'état d'avancement des différentes études et productions réalisées dans le cadre du 3ème PNMH – Gth Urbanisme.

1. Action 32 : Publier un recueil d'expérience issues du 1er Grand Prix « zones humides en milieux urbanisés »

Cet ouvrage intitulé « Milieux humides et aménagement urbain – Dix expériences innovantes » a été publié fin janvier 2015.

Au 29/05/2017, ce dernier avait été vendu à 420 exemplaires.

Discussion : Les membres du GthU font part de diverses remarques :

- prix de l'ouvrage : 42 euros est considéré cher pour un ouvrage de retours d'expériences ; alors que ce prix pourrait se justifier pour un ouvrage méthodologique
- la communication sur l'ouvrage semble avoir été confidentielle.
- le MTES souhaiterait qu'il soit diffusé largement et demande s'il serait possible de le rendre gratuit désormais ? Il pourrait par exemple, être offert aux lauréats du 2ème Grand Prix
- Le MTES souhaiterait connaître le nombre d'exemplaire en stock ?
- L'Agence de l'eau Adour Garonne est en train de travailler sur un ouvrage « Milieux humides et urbanisme », elle recherche des sites pouvant faire l'objet de retour d'expériences. Les lauréats du Grand Prix seront des candidats potentiels.

A l'issue de la réunion, V Billon a pris contact avec le Cerema Villes et territoires pour étudier la faisabilité de ces demandes, il ressort ainsi que :

- l'ouvrage a été la 2ème meilleure vente de l'année 2015 avec 325 exemplaires vendus, ensuite, ce sont environ 50 exemplaires par an ; ce qui est un très bon résultat
- le prix de 42 euros correspond à une moyenne par rapport aux prix de vente des ouvrages du Cerema ; il est fixé selon une grille des coûts très précis, la cour des comptes veille ce qui ne laisse que peu de marge de manœuvre sur ce point.
- le prix joue peu sur le volume des ventes, si l'ouvrage répond à un besoin, il se vend bien malgré un prix un peu élevé
- le stock se porte à environ 1000 exemplaires (trop ambitieux) ; il n'est pas envisageable de rendre l'ouvrage gratuit, décision qui appartient uniquement au comité éditorial du Cerema TV
- 9 ouvrages ont été offerts aux lauréats du Grand Prix Milieux humides et urbanisme 2017

2. Action 33 : Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides

- La plaquette : « **Intégrer les milieux humides dans l'aménagement urbain – Des valeurs à partager** » a été éditée en novembre 2015, elle comprend 5 fiches :
 - Intégrer les milieux humides dans l'aménagement d'un quartier
 - Préserver la biodiversité des milieux humides
 - Favoriser la protection contre les inondations
 - Une population en attente de nature
 - Préserver la qualité des eaux

Au 29/05/2017, on comptabilisait 2933 téléchargements sur le site internet du Cerema. elle est téléchargeable sur le site du Cerema ville et territoire : <http://www.certu-catalogue.fr/integrer-les-milieux-humides-dans-l-amenagement-urbain-des-valeurs-a-partager-sur-le-territoire.html>) et a également été déposée sur le site du MTES.

Les membres du GthU font part de diverses remarques :

- Cette plaquette est considérée de bon niveau pour la cible des élus.
- Le MTES souhaiterait connaître le nombre d'exemplaire en stock ?
- Il serait opportun de refaire une information (lien de téléchargement a minima) auprès des DREAL,
- F. Thinzilal souhaiterait recevoir des exemplaires papier pour transmettre aux élus, d'autres membres du GthU sont intéressés : quelques cartons supplémentaires pourraient être envoyés au MTES.

V. Billon a pris contact avec le Cerema TV, il ressort que :

- le stock est d'environ 3000 exemplaires
- des plaquettes « élus » ont été renvoyées aux personnes qui en ont fait la demande

- Organiser une journée dédiée à la présentation de réalisations concrètes de préservation ou valorisation de milieux humides en ville

=> Cette journée pourrait permettre de valoriser les 2 Grands Prix 2011 et 2017 et le concours label Ramsar ; elle serait ainsi à organiser plutôt fin 2018 ou 2019

- Diffuser et informer les élus via une page Internet dédiée à ce sujet : cette option n'a pas été retenue compte tenu des sites déjà existants. L'idée serait plutôt de structurer les informations que l'on souhaiterait voir intégrer dans les sites existants comme par exemple : EauFrance, le Centre de ressources TVB,... Toutefois, l'AFB mène un travail sur ce sujet et il est opportun d'attendre les résultats et la mise en œuvre du centre de ressources restructuré.

3. Action 34 : Lancer un nouveau Grand Prix (cf point spécifique)

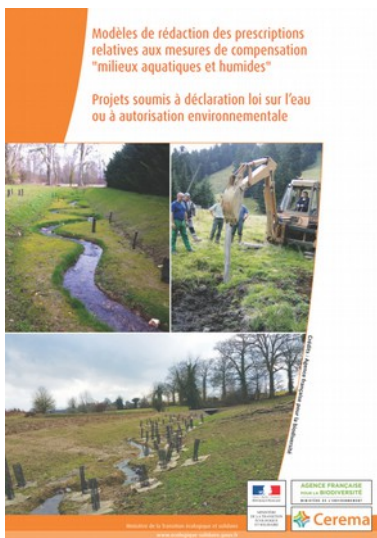
4. Action 35 : Publier des fiches thématiques « Milieux humides et urbanisation »

- Plusieurs sujets de fiches avaient été pré-identifiés mais toutes ne sont pas en travaux ou programmées
 - **Milieux humides et Ecoquartiers** : La fiche « Prendre en compte les milieux humides dans l'aménagement, le cas des Ecoquartiers, a été publiée en juillet 2017 (elle est téléchargeable sur le site du Cerema ville et territoire : <http://www.certu-catalogue.fr/nature-en-ville-fiche-n-1-la-nature-comme-element-du-projet-d-amenagement-urbain.html>)
 - **Milieux humides et usages urbains – pressions et origines des conflits, quelle stratégie de gestion pour mieux appréhender les conflits ?** Cette fiche est en attente des résultats de l'étude en cours « Milieux humides et conflits d'usages »

(action 36) => 2018

- **Milieux humides et planification** : Cette fiche est en attente des résultats de l'étude en cours (action 38) => 2018
- **Milieux humides et inondations** : Une plaquette de valorisation du guide « Guide Recommandations pour la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans une approche intégrée de la prévention des inondations » (action 26) est en cours (fin 2017). Ce guide est téléchargeable sur le site internet de la DGPR à l'adresse suivante : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/170601_Guide_Prise%20en%20compte%20MH%20dans%20PAPI.pdf
- **Milieux humides et biodiversité urbaine** : cette fiche n'est pas programmée
- **Milieux humides et pollution urbaine des eaux** : cette fiche n'est pas programmée

F. Gross fait remarquer que les mesures compensatoires nécessaires en cas de destruction de zones humides sont mal traitées ; elle suggère que les services de l'Etat accompagnent mieux les porteurs de projets.



V.Billon indique qu'il y a plusieurs études récentes ou en cours sur ce sujet dont les rendus devraient permettre une certaine amélioration et montée en compétence collective des différents acteurs. On peut notamment citer le document :

« Modèles de rédaction des prescriptions concernant les mesures de compensation pour les milieux aquatiques et humides - Projets soumis à déclaration loi sur l'eau ou à autorisation environnementale (MTES-DEB, mai 2017)

5. Action 36 : Approfondir la notion de conflit d'usages en zones urbaine et périurbaine

- Il s'agit d'un travail réalisé en plusieurs temps :
 - Un état des lieux scientifique sur la thématique « Milieux humides et conflits d'usages » a fait l'objet d'un rapport (sept 2017).
 - Un volet opérationnel pour recenser les expériences des services est prévu (relance fin 2017 – 2018) et alimentera l'état des lieux scientifique.
 - Une fiche Milieux humides et usages urbains – pressions et origines des conflits, quelle stratégie de gestion pour mieux appréhender les conflits ? pourrait faire l'objet d'une valorisation (2018)
- Une fois finalisé, le rapport sur l'état des lieux scientifique, sera transmis au GthU par le Cerema afin que les membres fassent part de cas qui pourraient être analysés lors du volet opérationnel
- Marie Guibert (CGDD), indique qu'elle aimerait étudier la possibilité de proposer un sujet de recherche dans le cadre d'un 4ème plan autour du sujet de la gestion des conflits sur les ZH, comment en sortir par le haut ; éventuellement via un appel à projet d'intérêt ?

- Pour identifier des cas opérationnels, le Cerema pourrait également faire appel aux paysagistes et architectes conseils de l'Etat : solliciter Karine Mangin (QV2) pour les paysagistes et Olivier Compagnet pour les architectes
- Les paysagistes et architectes conseils de l'Etat ont un réseau qui se réunit régulièrement ; il serait utile de leur transmettre les informations sur les guides existants afin qu'ils en facilitent l'application au sein des DDT qu'ils conseillent

6. **Action 37 – Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label EcoQuartier**

- Il s'agit d'un travail réalisé en plusieurs temps :
 - Une fiche « Prendre en compte les milieux humides dans l'aménagement – Le cas des Ecoquartiers (juillet 2017) » a été publiée – cf action 35
 - Un rapport d'analyse sur une meilleure prise en compte des milieux humides dans le référentiel EcoQuartier (août 2017) a été produit, il comprend :
 - l'analyse de la prise en compte des milieux humides dans les dossiers de 6 candidatures écoquartiers
 - l'analyse des entretiens réalisés auprès des acteurs de ces écoquartiers sélectionnés (quelle démarche, quels leviers d'amélioration?)
 - des propositions d'évolution de la charte et du référentiel (engagement 20)
 - En 2018, un document à la fois ludique et intelligent valorisera l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de l'action 37 (il sera composé de 3 parties : Un milieu humide, c'est quoi ? Comment intégrer ce milieu dans mon projet d'EcoQuartier ? (avec une ouverture possible sur un projet urbain en dehors d'une volonté de labellisation). Exemples rencontrés sur le terrain (lors de la campagne de labellisation EQ) – problèmes rencontrés et solutions apportées (alimenté chaque année avec les nouveaux projets labellisés).

7. **Action 38 - Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU intercommunaux (PLUi) = voir présentation spécifique**

- Il s'agit d'un travail réalisé en plusieurs temps :
 - Prise en compte de la problématique dans les clubs PLUi/TVB
 - Un recensement des doctrines régionales ou locales : base de données avec 52 documents
 - Analyse des doctrines : grille et note d'enseignements (version provisoire, relectures en cours), analyse de cas

• **3 - Grand Prix Milieux humides et urbanisme 2017**

Avancement

- 24 candidatures ont été réceptionnées ; elles se répartissent ainsi :
 - 23 candidatures pour des projets d'aménagement en milieu urbanisé :
 - dense : 9
 - péri-urbain : 10
 - rural : 4
 - 1 démarche de planification

- 6 dossiers sont portés par des collectivités de moins de 5000 habitants ; 6 dossiers sont portés par des collectivités entre 5000 et 30 000 habitants, 7 dossiers sont portés par des collectivités entre 30 000 et 100 000 habitants et 5 dossiers par les collectivités de plus de 100 000 habitants. Si un prix pour de petites communes était donné, il faudrait se reporter aux seuils officiels (voir également les seuils utilisés pour « Capitales françaises de la biodiversité »).
- L'expertise se déroule comme prévu :
 - une note de cadrage de l'expertise (transmise au GthU pour avis le 22/09)
 - 1ère réunion des 13 experts le 10/10/2017
 - 1ères versions des grilles d'expertise pour le 9/11/2017
 - 2ème réunion des experts le 13/11/2017
 - notes d'expertises définitives pour le 24/11/2017
 - note de synthèse et proposition d'un palmarès pour le 18/12/2017
- Les DDT ont été sollicitées pour avis ; quelques réponses ont d'ores et déjà été réceptionnées. Les Agences de l'eau et les DREAL seront également sollicitées dans les prochains jours ; les dossiers déposés seront transmis par voie électronique.
- L'annonce du palmarès sera faite le 2/02/2018 par le Ministre sur le Rhin supérieur.¹
- Courant février, une cérémonie de remise des prix aura lieu sur Paris. Il est encore nécessaire de préciser les choses : quel prix : un trophée similaire à celui de la première édition, un diplôme ?
- La DEB doit remobiliser la Dicom pour cet événement, il faut pouvoir réserver la date dans l'agenda du ministre. G. Ferrere indique que ce point a été évoqué avec le cabinet, mais une date n'a pas encore été fixée.

Calendrier général

Le calendrier d'ensemble n'a pas changé.

Principales séquences	2017						2018
	01/02	03/04	05/06	07/08	09/10	11/12	01/02
<i>Mois</i>							
Préparation des documents pour le COPIL	janvier						
Réunion du COPIL	7 fév.						
Préparation des documents pour le CODOR		15 mars					
Réunion du GTh urbanisme (CODOR)		30 mars					
Finalisation documents techniques			30 avril				
Finalisation plan de communication, grille d'analyse, plan de valorisation.			Mai				
Annonce du lancement dans les réseaux			Mai-Juin				
Réunion du GTh urbanisme –			mi-juin				

¹ L'annonce a finalement été faite lors de la Cérémonie de remise des prix du 9/03/2018

présentiel + Visio conférence envisageable (CODOR)							
Ouverture de l'appel à candidatures				10 Juillet			
Réception des candidatures					6 oct.		
Expertise des dossiers					2 ^e quinzaine oct / nov / déc		
Réunion du jury							Début jan.
Annonce Ministre							2 fév.
Réunion GThu (CODOR) : bilan et valorisation.							Mars

NB : quelques évolutions dans les dates ont eu lieu depuis la réunion du 7/11/2017

Composition du jury

Sur la base d'une proposition du Cerema, complété par la DEB, la composition du Jury est discutée en séance ; il en ressort la proposition suivante :

Rappel Jury 2011	Proposition Jury 2017
Michel Desvignes (président, grand prix de l'urbanisme 2011)	Parrain : E Orsenna, E Fottorino, G Clément, M Serres : sans doute « trop » / Frédéric Bonnet GP Urbanisme 2016 ?
Olivier Philippe (vice-président, Agence TER*) * concepteur d'un des projets candidats 2017	Emmanuel Couet (maire de Saint-Jacques-de-Lalande) ou Fernand Etiemble (adjoint Prospective urbaine et environnement) Grand Prix Milieux humides-Urb 2011
Thymio Papayannis (grand témoin / représentant Ramsar)	Peut être réinvité mais il est à Athènes / ou Jérôme Bignon sénateur élu président Ramsar France
Jean-Pierre Thibault (DREAL adjoint)	Peut être réinvité au titre désormais du CGEDD
Boris Lustgarten (directeur EPTB Sèvre nantaise)	Catherine Grémillet (directrice AFEPTB) ou un autre dir EPTB ? Ou Bernard LENGLET , vice président AFEPTB + président EPTB Somme ?
Gilles Boeuf (président MNHN)	Bruno David (président MNHN)
Gwenola Stephan ou Florence Masson (AMF)	François BAROIN (futur présidnt AMF) puis par délégation les personnes invitées en 2011
Pascal Maret (Directeur adjoint AE Seine Normandie)	Marc Hoeltzel (directeur général AE Rhin-Meuse)
Michel Echaubard (SNPN)	Rémi Luglia (président SNPN) demander à Grégoire Macqueron sinon FNE ou LPO
Marc Kaszynski (directeur Etablissement public foncier Nord Pas-de-Calais)	Alphonse Bellonte (EPF SMAF Auvergne, président de l'association nationale des établissements publics fonciers locaux)
José Ruiz (MEDDTL, sous directeur espaces naturels)	François Mitteau DEB ou Karine Brulé SD protection - gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques (EARM)
Thierry Lemoine (MEDDTL, sous-directeur aménagement durable)	Laurent Girometti (DHUP) ou François Bertrand SD AD ou Pastèle Soleille SD QV voire Paul Delduc le DGALN ?
Alexis Delaunay (ONEMA)	Christophe Aubel (directeur général AFB) + présidente association agence d'urbanisme + CAUE si agence d'urba dit non

La DEB et la DHUP prendront très rapidement les contacts avec ces personnes pour les mobiliser et obtenir leur accord et le cas échéant, proposer des alternatives.

La discussion sur la valorisation du Grand Prix n'a pas eu lieu par manque de temps.

A ce jour est prévu la réalisation d'une brochure de communication sur les sites lauréats (idem 2011) : le Cerema rédige les textes et propose les illustrations, la mise en forme est à faire par la Dicom selon la même charte graphique que celle utilisée pour le règlement et le guide de rédaction.

NB : lien vers la brochure finalisée : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Palmar%C3%A8s%20Grand%20Prix%20Milieux%20humides%20et%20urbanisme%202017.pdf>

4 – Avancement d'études

Action 37 - Fiche écoquartier + rapport (Cerema : M. Demarquet)

La présentation de cette étude n'a pas eu lieu du fait de l'absence pour raisons de santé de M. Demarquet (cf diaporama).

Action 38 - Analyses des doctrines régionales et locales Milieux humides et documents d'urbanisme (Cerema : N. Berthier, J. Larcher, M. Guiot)

Cette étude est relative à la prise en compte des milieux humides dans les PLUi, au sein du PNMH, elle concerne :

- le volet 3 de l'action 38 : renforcer la prise en compte des milieux humides ...
- l'action 33 : publier des supports pédagogiques à destinations des élus

Méthode :

- 1) recensement et analyse de 52 documents
- 2) rédaction d'un rapport d'analyse (tome 1)
- 3) note de synthèse des 1ère recommandations (du tome 1)
- 4) retours d'expériences sur la prise en compte des MH dans des PLUi et actualisation des recommandations (2018) (tome 2) => actualisation éventuelle de la note de synthèse ; une fiche de 16 pages « Milieux humides et planification »

Le contexte

- difficultés d'appropriation des sujets par les acteurs locaux, mille-feuille réglementaire, bcp de textes et documents supra, différentes échelles territoriales, différents niveaux de prise en compte
- Contextualiser, ancrer au territoire ; Les ZH ne sont pas « montrées » or c'est ce qui permet aux acteurs de s'approprier leurs ZH, mettre en avant les services rendus localement
- Importance de l'échelle de la doctrine car à l'échelle régionale des grandes régions ce n'est pas forcément opportun

Des discussions sur ce point, il ressort les idées suivantes :

- Dans l'association de l'Etat (réunions techniques des services) ou dans la note d'enjeux, l'Etat pourrait détailler les choses et inciter les acteurs à la préservation ... des ZH

- besoin d'un CCTP général type pour aider les collectivités à élaborer leur PLU dans lequel on identifierait les éléments importants pour les ZH à intégrer
- La ZH est un enjeu pour le changement climatique, un atout pour le développement touristique ... : identifier les services des ZH et les intégrer dans d'autres politiques publiques et autres guides existants

Les doctrines sont en général élaborées de manière collective, puis diffusion des guides dans les réseaux mais les acteurs n'ont pas de retour sur l'utilisation de leur guide. Pas d'accompagnement. Il serait intéressant de mettre en place un comité de suivi avec les rédacteurs. Très souvent les doctrines sont portées par les services environnement en associant les services urbanisme mais c'est plus ou moins facile.

- les données existantes éparses, spécifiques ou non aux ZH, auprès de différents producteurs, à des échelles différentes

=> recommandations :

- identifier, bancaiser et décrire les données disponibles et expliquer leur plus-value...
- importance de l'EE et de l'itération
- rappeler l'importance de décliner la séquence ERC dans son intégralité en appliquant la compensation en dernier recours
- Pour le PADD les ZH sont un enjeu intégré de la stratégie de développement communal ; les OAP ne sont pas souvent abordées sauf si une ZH se situe en zone U ou AU => donner des exemples

Approche générale des ZH dans le règlement écrit :

=> afficher les zonages à privilégier en fonction du niveau de protection attendu

=> présenter les avantages et inconvénients des différents zonages

Discussion :

-pas de mention de la zone d'alimentation des ZH : pb si positionnement d'aménagement en amont de ZH, préservation des ZH et ruissellements

-espace de bon fonctionnement des cours d'eau, des ZH (document devant sortir prochainement - AE RMC)

La présentation a suscité beaucoup de discussions difficilement transcriposables. Il est convenu que les deux 2 documents produits soient transmis au GthU pour avis sous un mois.

NB ; Après un temps de mise au propre, les 2 documents ont été envoyés le 14/12/17 avec un délai de réponse au 26/01/2018 ; un seul retour a été reçu et sur le rapport de synthèse uniquement.

5 - Séquence CESP

G. Macqueron présente l'objectif du groupe CESP ; dont le rôle est d'appuyer les autres GTh sur le volet communication/sensibilisation. L'urbanisme est présenté comme étant la 1ère cause de destruction des ZH, il est donc prioritaire de cibler les bons acteurs, urbanistes et architectes, en structurant un réseau d'acteurs.

La fiche de cadrage « projet Fiche action à destination des architectes, aménageurs et urbanisme » est distribuée en séance. L'objectif est rappelé ici : « *convaincre les aménageurs et urbanistes d'intégrer les zones humides dans les stratégies de développement urbain et les aider à réduire l'impact des infrastructures sur ces milieux* »

Le schéma du réseau d'acteurs que les animateurs du GTh CESP ont commencé à élaborer est le suivant :

SCHEMA « Cibler urbanistes & architectes »



L'idée est de créer un tandem pour le pilotage du réseau ; ce dernier reçoit les infos et assure leur transmission au sein du réseau élargi, il anime le sujet. Sont proposés :

- Plante et cité et/ou SNPN
- le CNFPT et/ou constructys

Le GthU propose d'autres acteurs à intégrer :

- la Fédération des agences d'urbanisme : la FNAU
- les architectes conseils de l'Etat
- les paysagistes ou paysagistes conseils : FFP fédération, école de Versailles ou autres
- ministère de la culture car pilote les architectes
- syntec ingénierie
- Cinov
- snal : syndicat national des aménageurs et des lotisseurs
- fédération des PNR – réseau des chargés de mission urbanisme
- Cité de l'architecture
- Pavillon de l'arsenal

- Le Moniteur : ont leurs propres formations qualifiantes
 - PFC : l'école des ponts
 - CVRH
 - AFIE : association française des ingénieurs écologues
 - EPA
 - EPF
 - BE qui font les PLU : bcp de juristes, parfois des géomètres seuls
 - géomètres experts
 - association des urbanistes ? Sont-ils fédérés ? (qualification OPQU)
 - société française des urbanistes, réseau associatif des urbanistes, urbanistes.com
 - ADCF (intercommunalités)
 - ANEL
 - compagnie nationale des commissaires enquêteurs : des formations plusieurs fois par an
- La presse spécialisée pourrait également être mobilisée :
- revue Diagonal
 - Gazette des communes, numéro spécial

A partir de fin 2017 - début 2018 : le CESP va commencer à prendre contact avec ces acteurs.

Outre une action de structuration du réseau destiné à communiquer avec les architectes, aménageurs et urbanistes, il est proposé 3 actions pour promouvoir les zones humides auprès de ce public :

- promouvoir l'intégration des ZH comme élément d'adaptation aux effets du changement climatique, en particulier dans la lutte contre les inondations, la sécheresse, et les canicules
- former les praticiens de chantier de génie écologique et de la construction
- former les services de l'Etat, les BE, sur la démarche ERC afin d'éviter de se focaliser sur la compensation. V. Billon indique que sur ce sujet, le CGDD travaille avec le Cerema et des groupes de travail multi-acteurs sur différents outils ; un séminaire sur l'évitement a été organisé le 19 avril 2017 : les actes sont téléchargeables : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20%C3%89valuation%20environnementale%20-%20La%20phase%20d%E2%80%99%C3%A9vitement%20de%20la%20s%C3%A9quence%20ERC.pdf>

A noter qu'une réflexion pilotée par la DHUP-QV4 sur les documents d'urbanisme est en cours : extension du champ d'application de l'Evaluation Environnementale : risque de concerner plus de procédures ; un arrêt du conseil d'état est sorti à l'été 2017 ; un décret est en projet.

Il pourrait être intéressant de convier QV4 à une prochaine réunion du GthU car l'étape de planification est primordiale pour enrayer l'érosion des zones humides.

6- Prochaine réunion du GTHU

Le 3/07/2018 de 10h à 17h - Tour Séquoia salle TS 06A

Pour en savoir plus et retrouver tous les documents : site du PNMH : rubrique Urbanisme : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/urbanisme>